

Auteurs

Juliette Chatelot¹, Julie Homère¹, Pauline Delézière¹

¹ Santé publique France, Saint-Maurice, France



Programme de surveillance des maladies à caractère professionnel - Expérimentation d'un recueil de données simplifié intégré dans des logiciels de prévention et santé au travail

La mise en place de modules MCP directement dans les logiciels répond favorablement à l'action 10.2 du PST4 en facilitant la participation des équipes de santé au travail, en limitant le temps de saisie et en l'intégrant au déroulé classique de la visite

INTRODUCTION

- **Maladie à caractère professionnel (MCP)** : tout symptôme ou pathologie susceptible d'être causé ou aggravé par le travail et n'ayant pas fait l'objet d'une reconnaissance en maladie professionnelle.
- **Programme de surveillance des MCP** :
 - ✓ Dispositif piloté par Santé publique France en collaboration avec l'Inspection Médicale du Travail et les Observatoires Régionaux de Santé ;
 - ✓ Pendant deux semaines deux fois par an (Quinzaine MCP) : un réseau d'équipes de santé au travail volontaires signalent les MCP observées et les agents d'exposition professionnelle associés et transmettent les caractéristiques socioprofessionnelles de tous les salariés vus en visite.
- **Recueil de données classique** *via* une application informatique dédiée, développée par Santé publique France, impliquant la saisie de données déjà présentes dans les logiciels utilisés par les services de prévention et santé au travail (SPST).

OBJECTIFS

- Simplifier le recueil de données MCP, en l'intégrant directement dans des logiciels utilisés par les SPST afin de faciliter la participation des équipes.
- Répondre à l'action 10.2 du Plan Santé Travail 4 qui vise à mieux collecter et structurer les données en santé au travail pour en faciliter l'exploitation.

METHODE

- Intégration d'un module MCP dans **Geps®** , **Padoa®** et **Sesame®** en 2024 et **Medtra® V5** en 2025.
- Fonctionnalités des modules :
 - ✓ Extraction automatisée des données socio-professionnelles utiles au programme MCP déjà présentes dans ces logiciels ;
 - ✓ Saisie des données spécifiques au programme ;
 - ✓ Export de l'ensemble de ces données et transmission.
- Questionnaire de retour d'expérience adressé début 2025 aux 199 médecins ayant participé *via* un module en 2024.

RESULTATS

- Le recueil de données via les modules MCP :
 - ✓ Evite aux équipes de santé au travail une double saisie de certaines données ;
 - ✓ Leur permet de travailler sur un outil informatique unique.
- Près de 70 % des médecins sollicités ont répondu au questionnaire :
 - ✓ **99 % jugent que le module MCP de leur logiciel métier est simple à utiliser** (et plus simple que le recueil classique pour ceux qui avait déjà participé) ;
 - ✓ **Plus de 80 % des médecins estiment mettre moins de 5 minutes à saisir les informations pour un salarié ayant un signalement de MCP** (pas de saisie en l'absence de signalement).

CONCLUSION

- Ce recueil simplifié est à présent proposé à tous les SPST des régions participant au programme MCP, équipés des logiciels intégrant un module.
- Il devrait permettre la centralisation d'un volume de données plus important permettant la production d'indicateurs plus fins et faciliter l'extension du programme aux régions non encore couvertes.

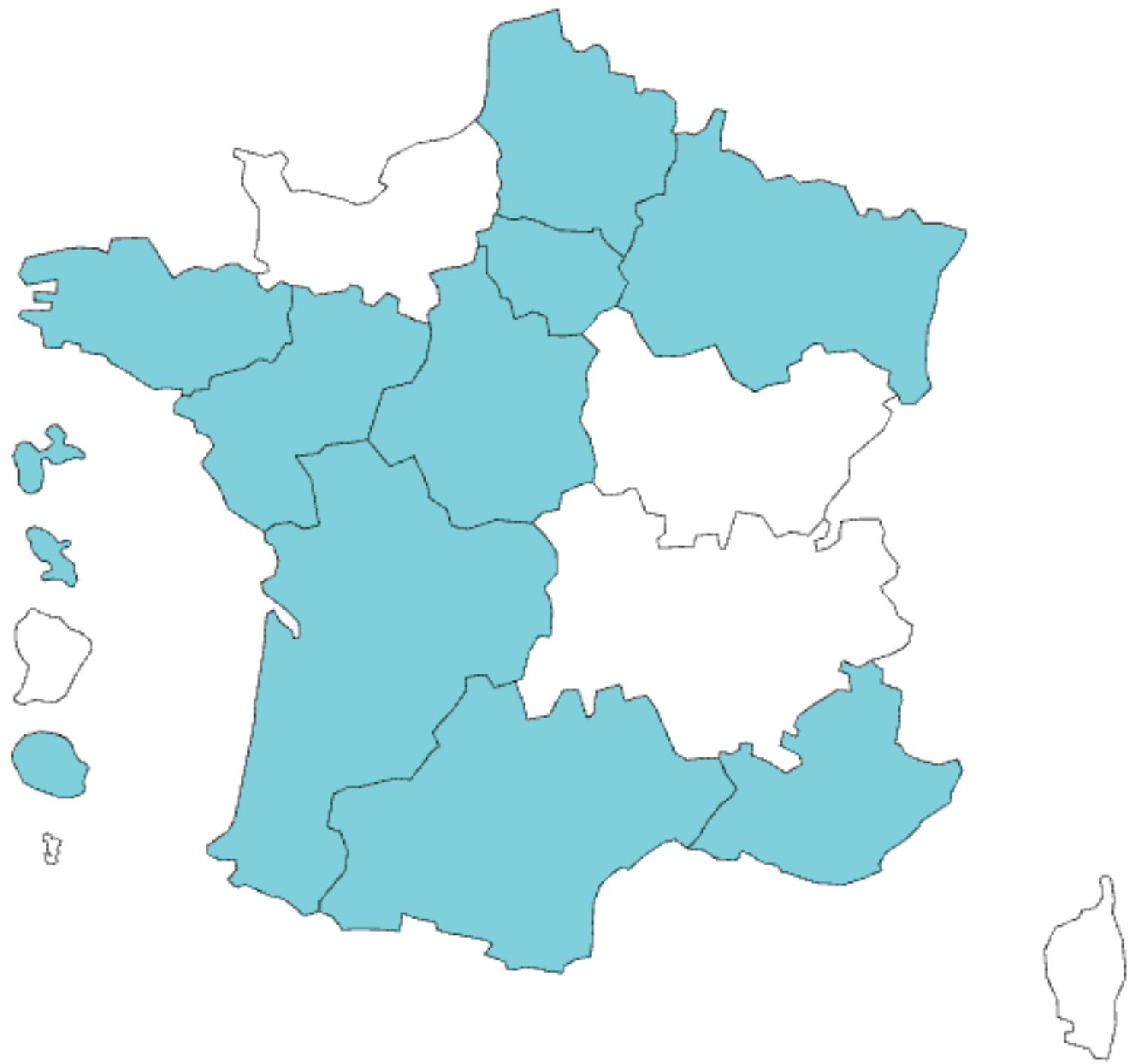


Figure 1 : Régions participant au programme MCP en 2026

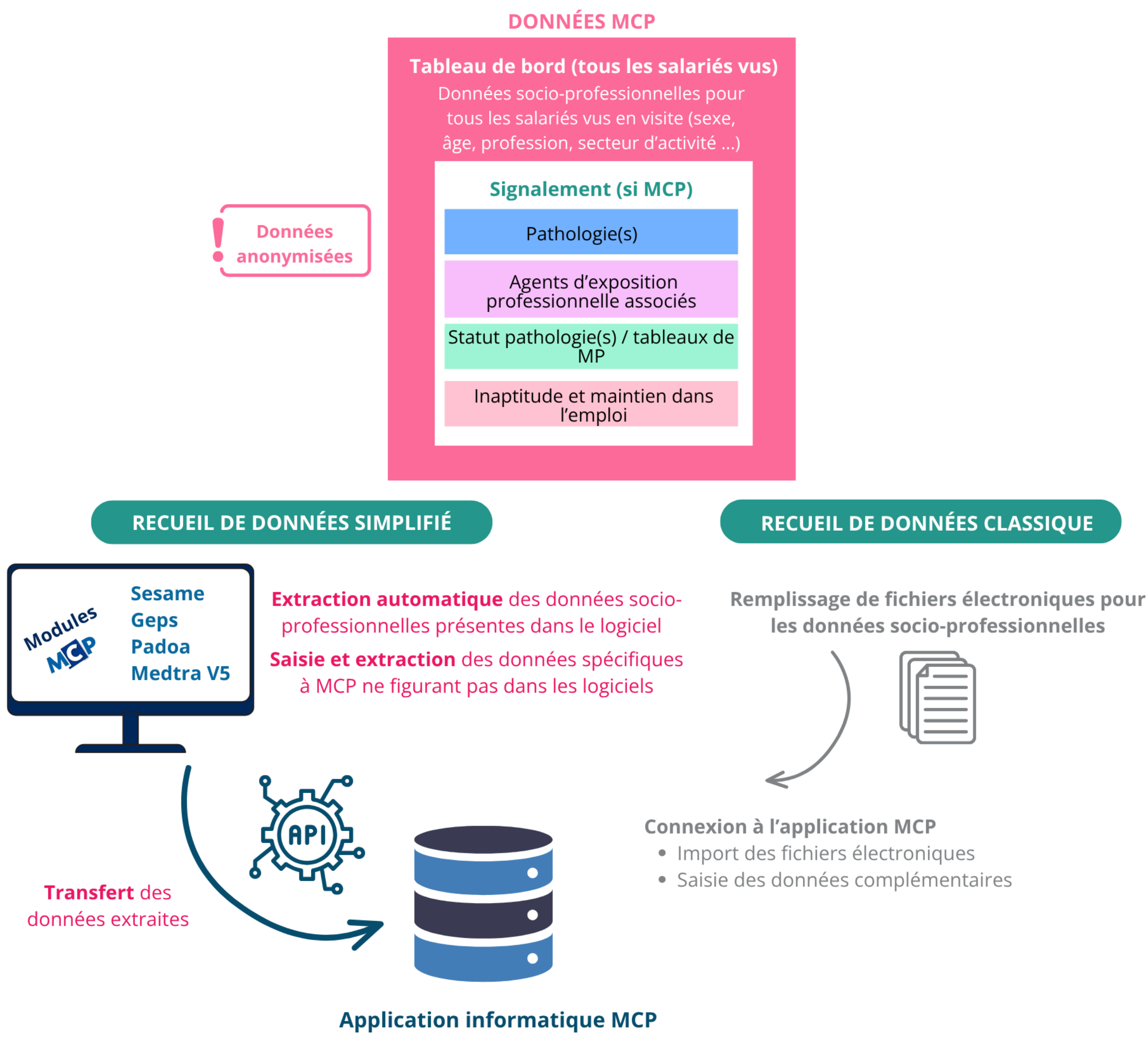


Figure 2 : Recueil de données MCP

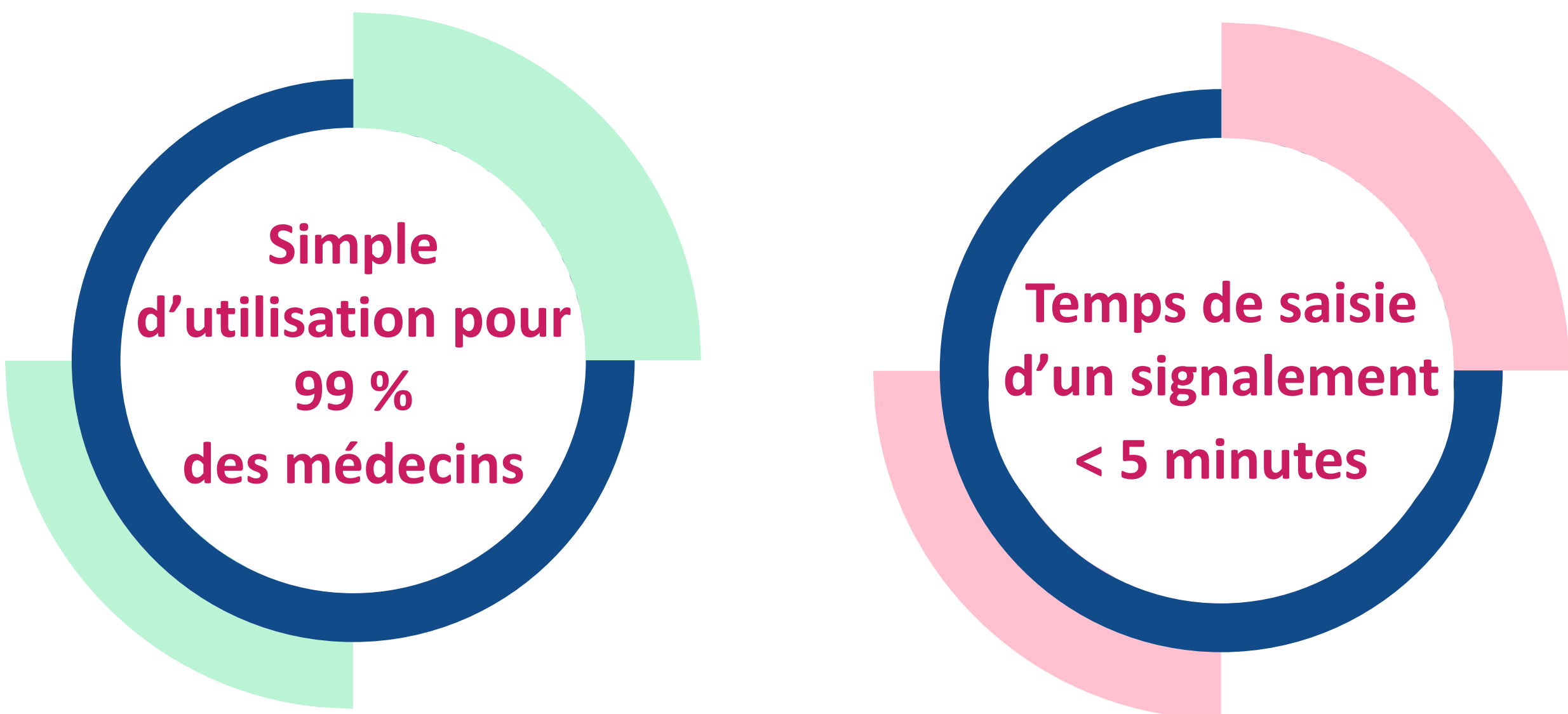


Figure 3 : Principaux retours des médecins

